Le Gvn
Fr. 5.20108a

EXAMEN
DU SYSTÊME POLITIQUE
DE M. NÉCKER.

Je donne d'abord l'analyse exacte de ce système ; j'en examine ensuite les bases fondamentales.

Case
FRC
21123

I

Analyse du système politique.

Le but général que se propose M. Necker, page 21 de son Rapport, est la construction d'un édifice inébranlable de prospérité & de bonheur.

1°. Pour construire cet édifice, il suppose d'abord la Convocation des Etats-Généraux du Royaume, il en assure le retour successif à des époques fixes & déterminées par une loi stable & perpétuelle, page 17.

2°. Dans les Etats-Généraux sera reglé ce qui concerne 1°. la grande question sur les Lettres-de-cachet ; 2°. la mesure de liberté qu'il convient d'accorder à la Presse ; 3°. la fixité des dépenses en tout genre, sans distinguer celles qui tiennent plus particuliérement à la personne du Roi, page 20 ; 4°. la promesse que le Souverain a faite de ne mettre aucun nouvel impôt sans le consentement des Etats-Généraux & de n'en proroger aucun sans cette condition, page 19 ; 5°. les loix civiles & criminelles, & la législation générale, pages 18 & 21, &c. &c. &c.

3°. Le vœu du Tiers-Etat, quand il est unanime, quand il est conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national, page 12.

4°. Au sein des Etats-Généraux, M. Neker donne

THE NEWBERRY LIBRARY

des Etats provinciaux, & forme par le moyen de ce grand projet, un lien durable entre l'adminiſtration particuliere de chaque Province & la légiſlation générale, page 21.

5o. Il ne diſſimule pas que, dans ce plan politique, le Souverain s'impoſe à lui-même *des gênes* ainſi qu'à ſes Suceſſeurs, qu'il *fait des ſacrifices*, page 21, qu'il ſacrifie même *quelques-unes de ſes prérogatives*, page 23.

6o. Mais, il répond que ces ſacrifices contribueront au bonheur particulier du Souverain, parce que la ſatisfaction attachée à un pouvoir ſans limites eſt toute d'imagination; au lieu que le Roi, s'environnant des Députés de la Nation, ne ſera plus agité entre les divers ſyſtêmes de ſes Miniſtres, & ſe délivrera, pour toujours, de cette ſuite d'incertitudes & de balancemens, de défiances & de regrets, qui font le malheur des bons Princes, pages 23 & 24.

7o. Il ajoute que, dans ce plan, par une ſeule application, grande & généreuſe, de la puiſſance ſouveraine, le Roi fait le plus grand avantage de l'Etat & la plus grande félicité de ſes ſujets, page 23; qu'enfin, en faiſant le plus bel uſage de ſa puiſſance, le ſeul qui ne ſoit pas ſuſceptible de partage, puiſqu'il ne peut émaner que de ſon propre cœur, il conſerve cependant toutes les grandes fonctions du pouvoir ſuprême; car les Aſſemblées Nationales, ſans un guide, ſans un protecteur de la juſtice, ſans un défenſeur des foibles, pourroient elles-mêmes *s'égarer*, page 25.

8o. C'eſt ainſi qu'avec des Etats-Généraux ſucceſſifs, avec les pouvoirs qui leurs ſont attribués, avec les Etats provinciaux auxquels le ſouverain donnera des témoignages de confiance fort étendus, afin de diminuer, autant qu'il eſt poſſible, les détails de l'adminiſtration premiere, page 22, M. Necker parvient à ſon but & conſtruit pour la France un édifice inébranlable de proſpérité & de bonheur.

Examinons maintenant 1o. l'édifice inébranlable de bonheur que M. Necker nous annonce; 2o. la baſe fondamentale ſur laquelle il éleve cet important édifice.

II.

Réflexions sur l'édifice inébranlable de bonheur, projetté par M. Necker.

PREMIERE RÉFLEXION. Sans doute *la conſtruction d'un édifice inébranlable de bonheur* pour un Peuple quelconque, & pour la France en particulier, ſeroit le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, & mériteroit toute la reconnoiſſance de la Nation, qui ſeroit l'objet d'un pareil travail.

M. Necker n'ignore pas que pluſieurs philoſophes l'ont tenté, & ſe ſont flattés même d'y avoir réuſſi. Il connoît, à coup sûr, la République de Platon, les écrits du célebre Confucius, l'Utopie qu'on attribue à l'illuſtre chancelier Thomas Morus. Il ſait que jamais la manie des *conſtructions politiques* n'a ſubjugué les têtes avec plus d'énergie que de nos jours.

Jean-Jacques, le bon Jean-Jacques Rouſſeau, citoyen de Geneve, diſoit : *ſeul j'édifie avec ſolidité.* Gebelin, ſon antagoniſte, s'écrioit avec la même confiance : *J'éleve un édifice rayonnant de ſageſſe & de ſplendeur. Lui ſeul*, ajoutoit le panégyriſte de Gebelin, *lui ſeul a élevé un édifice qui bravera l'injure des ſiecles.* Tous les Economiſtes, d'après leur Patriarche, Queſnay, ſe vantent de *conſtruire* ſur le modele de la Nature *& de ſon grand ordre de vraies Phiſiocraties*, c'eſt-à-dire, *des Gouvernemens parfaitement heureux.* Boulanger, ce jeune ingénieur des ponts-&-chauſſées, n'a-t-il pas découvert, *dans les criſes périodiques de la Nature, le plan d'un Gouvernement monarchique*, qu'il dit être *le chef-d'œuvre de la raiſon humaine ?* En un mot, depuis cinquante ans, point de Philoſophe, quelque chétif qu'il puiſſe être, qui ne donne au Public *ſon plan de conſtruction politique*, & qui ne voie, à l'aide de ſes principes, la félicité ſuprême deſcendre du haut des cieux pour renouveller la face de la terre.

Le fait eſt certain. M. Necker n'en diſconviendra pas. Or quel a été le produit de ces ſublimes conceptions ? Qu'elles en ont été les ſuites ? Les petites Républiques de Jean-Jacques fondées ſur ſon contrat ſocial, les vaſtes empires agricoles des docteurs économiſtes, inconteſtablement nés *d'aſſociations libres & volontaires*, *les Monarchies de* Boullanger *filles de la raiſon publique*, *ſeule reine de l'univers*, tous ces beaux plans politiques, tous, ſoit diſant *vrais*, *ſolides*, *inébranlables*, revus, corrigés, augmentés, modifiés ſuivant les vues des différens Architectes, ont circulé dans l'Europe, ont monté les têtes, ont fait germer dans tous les états indiſtinctement l'eſprit d'indépendance, le mépris de toute autorité : nous voyons en conſéquence, aujourd'hui, les citoyens s'armer les uns contre les autres ; & Dieu nous préſerve d'être les témoins d'une inſurrection générale contre les Puiſſances qui nous gouvernent. Maintenant, je le demande : comment, dans des circonſtances auſſi critiques, un homme ſage & prudent vient-il annoncer une nouvelle conſtruction politique, un nouvel édifice de bonheur ? Dès 1785 & 1786, un citoyen, dans des analyſes raiſonnées des ſyſtêmes de Jean-Jacques, de Gebelin, de Boullanger & de la ſecte économique, avertiſſoit les Souverains de ſe mettre en garde contre ces pompeux *édifices*. Si vous haſardez, leur diſoit-il, *de réaliſer ces plans politiques*, *vous ſerez*, *à coup sûr*, *les premieres victimes de votre imprudence*. Comment ſe fait-il qu'un ſage, un philoſophe, un perſonnage public chargé des fonctions du plus important miniſtere, *au milieu des travaux de tout genre*, *qui lui laiſſent ſi peu de momens*, comme il en convient lui-même, pag. 23 ; comment, dis-je, ſe fait-il qu'il n'ait pas craint de propoſer à la Nation *des nouveautés politiques*, *auxquels*, ſelon lui-même, pag. 19, *elle n'eſt pas encore faite*, *& qui la diſtraient*, *pour un tems*, *de ſon caractere naturel ?*

Quelle diſtraction, grand Dieu ! d'une Nation franche, humaine, bienfaiſante, gaie, dont tous les membres

parfaitement unis s'aimoient, s'eſtimoient, ſe reſpectoient réciproquement, *ces nouveautés politiques*, par une étrange & ſubite métamorphoſe, en ont fait une Nation farouche, cruelle, atrabilaire, égoïſte, miſantrope. Qu'on ſe rappelle les ſcènes tragiques de la Bretagne; qu'on jette les yeux ſur les marches & contre-marches d'un nombre de citoyens qui ne cherchent qu'à ſe détruire; qu'on liſe cette multitude infinie de brochures diſtribuée avec une profuſion inouie, dans toute l'étendue du Royaume. On ne parle plus dans les cercles que de *régénération*, d'*inſurrection*, de *réforme*, de *révolution*, de *nouvel ordre de choſes*. Les anciens uſages ſont mépriſés, les loix les plus reſpectables ſont avilies; plus de reſpect pour les Magiſtrats, plus d'égard pour les Miniſtres de la réligion; on ſe permet tout. Il n'y a plus ni frein, ni bornes à la licence, on *ramene tout aux lumieres du dix-huitieme ſiecle, aux fruits précieux de la nouvelle Philoſophie;* & voilà ce que M. Necker appelle *une diſtraction que les nouveautés politiques* ont opérées dans le caractere naturel de la Nation Françoiſe: elle n'étoit pas *faite*, il eſt vrai, *à ces nouveautés*, mais étoit-il à propos de l'y faire?

IIe. Réflexion. Il n'en eſt pas d'un édifice moral & politique comme d'un palais qu'un Prince ſe propoſe de conſtruire en pierre ou en marbre. L'Architecte de ce palais eſt maître de ſon emplacement, il a le choix de ſon terrein, il peut en diſpoſer, &, comme on dit, tailler en plein drap. Le réformateur au contraire, l'entrepreneur d'un plan politique, à moins qu'il ne ſoit appellé pour une colonie naiſſante, telle que celle des Etats-Unis de l'Amérique, trouve la place priſe. Les édifices peuvent être plus ou moins ſolides, mais ils ſont conſtruits, la machine eſt montée, tous les reſſorts ſont tendus, ils ont leur direction, ils ſont en activité; eſt-il prudent, eſt-il même honnête de ſe préſenter à un peuple ainſi conſtitué, & de lui dire en face: *Votre organiſation ne vaut rien; en voici une de mon*

invention? Elle eſt, je vous en réponds, *infiniment ſupérieure à la vôtre : éprouvez-la; vous n'y êtes pas encore fait*, elle pourra d'abord vous *diſtraire de votre caractere naturel;* n'importe, avec le tems & la patience, vous en contracterez l'habitude, vous en goûterez les avantages.

Et quelle eſt la Nation à laquelle on fait une pareille propoſition? A la Nation Françoiſe; c'eſt-à-dire à la Nation la plus attachée à ſes Rois, à ſes uſages, à ſa conſtitution; à la Nation, qui depuis quatorze ſiecles jette le plus grand éclat, jouit de la plus haute conſidération; au Royaume le plus floriſſant, que M. Boſſuet appelloit *l'honneur de la chrétienté*, & dans lequel ce grand homme reconnoiſſoit la *meilleure conſtitution d'État qui ſoit poſſible & la plus conforme à celle que Dieu même a établie.*

En vérité, M. Necker y penſe-t-il? Quoi! Pour quelques abus qu'il croit découvrir dans notre adminiſtration, il n'imagine d'autre remede que d'engager le Souverain à faire *des ſacrifices, à s'impoſer des gênes à lui-même & à ſes ſucceſſeurs, à ſacrifier quelques-unes de ſes prérogatives.*

Mais en premier lieu, ces abus ſont-ils auſſi réels, auſſi multipliés, auſſi dangereux qu'il le prétend, & que le prétendent nos Philoſophes modernes? A les entendre, tout en France eſt abus; dans leurs volumineux écrits ils font un catalogue immenſe de nos abus, ils invectivent avec une eſpece de fureur contre nos abus, ils appellent comme d'abus des réglemens les plus ſimples & les plus ſages. En ſecond lieu, quelle eſt la forme de gouvernement qui n'ait ſes inconveniens & ſes abus? Faudra-t-il ſous ce prétexte détruire tous les gouvernemens, s'expoſer à tout rompre, courir les riſques d'un ébranlement général, d'une révolution univerſelle? N'eſt-il pas infiniment plus à ſouhaiter que, malgré ces prétendus abus, *chacun demeure dans l'état auquel un long temps a accoutumé* le peuple: *que chaque peuple*, dit M. Boſſuet, *ſuive comme*

un ordre divin le gouvernement établi dans son pays.

En troisieme lieu, à qui de droit appartient la réformation des abus? n'est-ce pas au Souverain? Or, je m'en rapporte à M. Necker lui-même, qu'il nous *le dise en son ame & conscience, en fidele serviteur de Sa Majesté*, pour me servir de ses propres expressions, p. 13. *Pense-t-il décidément*, que c'est par des *sacrifices*, des *gênes*, des *entraves*, qu'il mettra le pere de la grande famille en état de remédier aux abus qui pourroient s'y être glissés? Est-ce en détruisant, en affoiblissant la constitution d'un Etat qu'on vient à bout de l'améliorer, de le perfectionner; n'est-ce pas au contraire le vrai moyen d'agraver les maux, d'appesantir le joug du Monarque & des sujets?

En quatrieme lieu, est-ce pour proposer à la Nation un nouvel *édifice*? une nouvelle constitution, que M. Necker a été appellé par le Souverain, & placé dans son Conseil, avec l'applaudissement de tous les Ordres de l'Etat, il s'agissoit uniquement, si je ne me trompe, d'un *déficit* plus ou moins réel, plus ou moins considérable, d'en examiner l'origine & la quotité, les moyens de le remplir, & les précautions à prendre pour l'empêcher de se reproduire. Voilà quel étoit au juste l'objet de la vocation de cet habile calculateur, de ce profond financier, généralement reconnu pour un homme d'ordre, économe & integre. Quel rapport cette mission fiscale & financiere peut-elle avoir avec les sublimes fonctions de *Légiſlateur*, de *Réformateur*, de *Régénérateur*? Jean Jacques a pu sans doute aspirer à la gloire de faire *une révolution*, de donner *une législation*, aux Polonois & aux Corses; il n'avoit aucune part au Gouvernement de ces Nations, il étoit d'ailleurs sollicité par leurs Chefs à s'occuper de ce travail. La position de M. Necher est-elle la même?

Enfin, car il n'est pas possible de tout dire, en supposant même une vocation particuliere de la part du Souverain, M. Necker n'auroit-il pas dû s'y refuser? Oui, le parti le plus sage, le seul parti qu'il eût à

prendre étoit de se récuser : étoit-il convenable en effet qu'un étranger, un protestant, un républicain prît sur lui l'emploi, déjà si critique par lui-même, de changer la constitution politique de la France, & de lui en substituer une nouvelle ? Qui ne sait combien tous les peuples sont délicats sur cet article ? Quel est l'homme médiocrement instruit dans notre histoire qui ne se rappelle que la patrie de M. Necker a été dès son origine, le foyer de tous les maux de la France ; que fondée par Calvin son législateur, non-seulement, elle a toujours été & est encore sujette aux plus violens orages ; mais encore que c'est par elle & dans son sein que sont nés tous les principes anti-monarchiques, qui ont ébranlé presque tous les Royaumes de l'Europe ; que les disciples de ce prétendu réformateur dévoués par système à l'esprit particulier, au goût de l'indépendance & de la liberté, après avoir secoué le joug de l'autorité spirituelle, ont toujours cherché & cherchent encore par-tout où ils se croient les plus forts, à s'affranchir de toute autorité temporelle ; que ces prétendus réformés ont en conséquence cent fois projetté de partager la France en petites républiques, toutes calquées sur le modele de l'infortunée République de Genève ? On peut consulter sur ces faits importans, l'histoire des variations, les éclaircissemens, & la réponse à M. *Basnage*, par M. Bossuet ; on peut y joindre les mémoires de *Sully*, Ecrivain non suspect.

IIIe RÉFLEXION. M. Necker ajoute que l'édifice qu'il se propose de construire en France, sera pour nous *un Édifice inébranlable de bonheur & de prospérité, qu'il en résultera un ordre constant & invariable dans toutes les parties de notre administration.*

Dieu me préserve de penser que ces brillantes & pompeuses promesses soient, de la part du Ministre, un pur charlatanisme ! Non, il est sans doute fortement persuadé que sa constitution politique est de nature à ne recevoir jamais aucune espece de secousse, sa vive

persuasion

persuasion lui tient lieu de motif. Peut-être, comme Jean-Jacques, *sacrifieroit-il sa vie* à l'espoir de contribuer, par le succès de son plan, au bonheur présent & à venir de la Nation Françoise.

Si cela est, comme je le crois, ce philosophe est plus à plaindre qu'à blâmer : il est persuadé, dira-t-il ; mais cela ne suffit pas, il seroit de plus nécessaire qu'il persuadât les autres ; or, qui jamais pourra se persuader que dans un Empire immense, tel que la France, on parvienne à établir *un ordre constant & invariable, à construire un édifice inébranlable de bonheur* ? Quoi ! Dans les choses humaines, dans ce tourbillon perpétuel des préjugés, des erreurs, des passions, des folies, des extravagances en tout genre & de toute espece, vous voulez *un ordre constant & invariable, une construction inébranlable !* Ne seroit-ce pas demander aux flots de la mer un calme perpétuel ? Ne seroit-ce pas exiger que les vents impétueux cessassent d'élever des tourbillons de poussiere ?

A peine les loix du sage Solon ont-elles subsisté un demi-siecle dans Athènes. Licurgue n'a pu donner aux siennes une certaine stabilité, qu'en faisant jurer aux Spartiates qu'ils les observeroient inviolablement jusqu'à son retour. L'*édifice politique* construit par Numa, d'après les inspirations présumées de la nymphe Egerie, a mille fois éprouvé des secousses qui ont amené à la longue le despotisme & la tyrannie. La patrie de Jean-Jacques qui n'est qu'un point dans l'Europe, voit tous les jours couler le sang de ses citoyens, les Bourgeois armés contre les Magistrats, ceux-ci forcés d'appeller au secours de la constitution trois grandes puissances chargées de la garantir ; & malgré la garantie, cette constitution se change, s'altere & se modifie en cent manieres différentes, &c, &c ; & l'on ose promettre à la France un édifice inébranlable de bonheur, un ordre constant & invariable ! Le croye qui voudra, pour moi je déclare hautement que je n'y crois pas.

Non, je n'y crois pas. Car enfin, indépendamment de l'ordre physique & méchanique qui est l'idole de

nos économiſtes, il exiſte pour l'eſpece humaine un ordre moral. M. Necker en convient; il eſt également convaincu que cet ordre moral porte uniquement ſur la liberté, que rien n'eſt plus verſatile, plus inconſtant, plus variable parmi les hommes iſolés ou réunis, que l'uſage, bon ou mauvais de cette faculté; comment au milieu de cette prodigieuſe inſtabilité que nous éprouvons tous les jours, ſe promettre, comment promettre aux autres *un ordre conſtant & invariable; un bonheur inébranlable?*

« Il n'y a que les Dieux qui ſoient immortels, remarque judicieuſement l'Auteur des Entretiens de » Phocion (1): les Empires, les Républiques ſe forment, s'élevent, & leur proſpérité même, dont ils » abuſent toujours, eſt toujours le ſigne de leur décadence : ouvrage des hommes, ils portent l'empreinte de leur foibleſſe, ils ſont ſujets comme eux » à la maladie, à la caducité & à la mort ».

M. Necker a donc tort de nous flatter *d'un bonheur inébranlable.* Une promeſſe de cette nature eſt bonne pour les citoyens *de l'Utopie*, mais elle ne vaut rien pour des *enfans d'Adam.* Il a de plus tort de nous conſtruire ſon édifice ſur les débris d'une conſtruction politique à laquelle nous ſommes accoutumés, & qui, depuis tant de ſiecles, fait notre bonheur. Il a enfin tort, & très-grand tort, de propoſer ſa nouvelle conſtitution dans un tems où les *nouveautés politiques*, témérairement haſardées par les Jean-Jacques, les Gebelins, les Boulangers, les Économiſtes, non-ſeulement *diſtraient la Nation Françoiſe de ſon caractere naturel*, mais la précipitent dans les horreurs d'une diſcorde civile, terribles avant-coureurs de maux encore plus funeſtes.

Ces réflexions ſur le nouveau plan, annoncé par M. Necker, paroîtront ſans doute ſuffiſantes; voyons ce

(1) Phoc. premier Ent. p. 2.

qu'on doit penser des bases principales sur lesquelles il prétend élever son édifice.

III.

Réflexions sur la base fondamentale du nouvel édifice.

Les États-Généraux sont la base fondamentale de l'édifice projetté par M. Necker. Il veut 1°. que ces États soient formés de mille citoyens, librement élus, deux cent cinquante du Clergé, deux cent cinquante de la Noblesse, cinq cent du Tiers-État; 2°. que ces États se succedent à des époques fixes, & déterminées par une loi stable & perpétuelle. Il attribue 3°. à ces Etats des pouvoirs très-étendus.

Or, sous aucun de ces rapports, les États-Généraux ne peuvent être une base solide de l'édifice que M. Necker nous annonce. Et d'abord, sans m'arrêter à la forme & à la composition de ces États-Généraux, à laquelle il paroît attacher une grande importance, & que je crois très-indifférente, j'observe 1o. que ces États, considérés en eux-mêmes, ne peuvent jamais être une base solide; je n'en veux d'autre preuve que l'autorité de M. Necker lui-même. Il dit, page 25 de son Rapport, que *les Assemblées Nationales, sans un guide, pourroient s'égarer; que par des révolutions imprévues, l'édifice peut s'écrouler; que les générations suivantes peuvent ne pas vouloir du bonheur préparé à la génération présente.*

Ces aveux, tous fondés sur l'expérience & sur l'instabilité naturelle aux choses humaines, sont précis. Il ne m'en faut pas davantage, & je dis: le fondement de système politique porte sur les Assemblées Nationales, or ces Assemblées peuvent *s'égarer*, selon M. Necker, *elles ont besoin d'un guide, l'édifice qu'elles soutiennent peut s'écrouler, les générations futures peuvent se refuser au bonheur dont ces Assemblées* sont la base. On ne peut donc rien élever de solide, de stable, d'*inébranlable* sur les

Assemblées Nationales ; les promesses de notre Philosophe, toutes ses belles paroles portent donc évidemment à faux. Si l'Architecte lui-même annonce tant d'inquiétude sur la solidité de son bâtiment, n'y auroit-il pas de l'extravagance ou de l'imbécillité à faire fonds sur une pareille construction ?

Je vais plus loin. M. Necker veut *un guide* à ses Assemblées Nationales, *sans un guide*, dit-il, elles peuvent *s'égarer*; & le guide qu'il leur donne, est *le Souverain.*

Le Souverain est donc le flambeau qui dirige & éclaire ces Assemblées ; il est, ajoute-t-il, *le Protecteur de la Justice, le Défenseur des foibles. C'est en quoi consistent toutes les grandes fonctions du pouvoir suprême*, les seules qu'il plaît à M. Necker de laisser au Souverain. Si cela est, comment le Souverain, en s'environnant des Députés de la Nation *se délivrera-t-il, pour toujours, des incertitudes, des balancemens, des défiances & des regrets ?*

Comment la Nation sera-t-elle, pour le Souverain & ses successeurs, *un Conseil stable & permanent, un génie qui ne s'éteint jamais, un génie qui fait des progrès avec les siecles.* Quoi ! le guide, le vrai guide, le guide unique & essentiel des États-Généraux, se mettra tout-à-coup au-dessus *des incertitudes & des regrets*, pourvu qu'il consulte une Assemblée, qu'on nous assure capable de *s'égarer* : la Nation deviendra tout-à-coup, pour le Roi & ses successeurs, *un génie qui ne s'éteint jamais* ; le Souverain, avec ce génie, sera nécessairement *infaillible*, quoiqu'il soit lui-même *le guide*, le conducteur & le flambeau de *ce génie.* Ce génie fera *des progrès avec les siecles*, & le Souverain, conducteur du génie, ne fera pas avec les siecles les mêmes progrès !

Certes, M. Necker a raison de nous prévenir, page 23, qu'au milieu *des travaux de toute espece, qui lui laissent si peu de momens, il ne peut mettre de l'ordre dans ses réflexions*, qu'il *s'abandonne au sentiment*,

que *le sentiment est un guide supérieur à toutes les spéculations de l'esprit.* Permis sans doute à M. Necker de s'abandonner *au sentiment*, puisqu'il le veut ainsi. Mais où a-t-il vu que *le sentiment* doive justifier le désordre dans les idées, qu'il doive excuser les contradictions & les disparates? Pourquoi veut-il que le *sentiment* soit un *guide supérieur* aux lumieres de la raison? Ne sait-il pas, ne doit-il pas savoir, qu'indépendamment du *sentiment*, la divine providence a fait présent à l'homme de la raison, du rapport de ses sens, du témoignage des autres hommes & de la révélation elle-même, pour lui servir de guide dans les différens objets de ses connoissances? C'est donc un parti peu raisonnable & peu réfléchi que celui de s'abandonner *au sentiment* & de mépriser les autres sources de lumieres, dont l'Être suprême nous a gratifié : c'est ce qui a perdu le Citoyen de Geneve; sa philosophie est toute *sentimentale.* Il rejette également & la raison, & le rapport de nos sens, & les monumens historiques, & ceux même qui contiennent la révélation, en un mot, il s'est *abandonné au sentiment*, il s'en est tenu là. Qu'est-il arrivé? Jean-Jacques a lu, dans *le sentiment*, que l'espece humaine est sortie des mains de la Nature dans un état de stupidité, que cet état a été pour elle un véritable âge d'or, qu'elle y a passé des jours sereins & tranquilles durant des milliers de siecles, qu'elle ne s'est dépravée & rendue malheureuse que depuis le moment où, quittant les ours & les forêts, elle s'est livrée à nos funestes institutions sociales, aux arts, aux lettres, aux sciences, à toutes les suites de l'état social, qu'enfin l'unique remede aux maux de l'humanité seroit qu'elle abjurât toutes ces institutions, & qu'elle rentrât dans les bois, contente d'y trouver du gland, de l'eau, du sommeil & des femelles.

Voilà, j'en demande pardon à M. Necker, le terme auquel est venu aboutir, dans le plus célèbre de ses concitoyens, le goût du *sentiment*, l'abandon *au sentiment.* Certainement si M. Necker ne s'étoit pas

abandonné au sentiment il auroit mis plus d'*ordre dans ses réflexions*, moins de confusion dans ses idées, moins d'inconséquence dans ses raisonnemens; il auroit vu que les Assemblées Nationales, souvent utiles, quelquefois nécessaires, ne seront jamais, de quelque maniere qu'on les compose, des Assemblées d'intelligences célestes; qu'elles seront essentiellement formées d'individus de l'espece humaine, plus ou moins nombreux, plus ou moins éclairés, plus ou moins vertueux; qu'avec ces individus entreront par conséquent dans le lieu de l'Assemblée toutes les passions inséparables de l'humanité; l'ignorance, les erreurs, les préjugés dans les uns, l'ambition, l'orgueil, le desir de se distinguer, la manie du système dans les autres, l'esprit d'indépendance, la folie de l'égalité, l'amour excessif de la liberté, l'intérêt personnel & exclusif, le malheureux esprit de corps dans ceux-là, la foiblesse naturelle à l'homme dans tous; qu'au milieu de ce conflit, les bonnes intentions se croiseront nécessairement, les méfiances, les jalousies, les haines, les disputes se mettront de la partie, & qu'enfin, par toutes ces raisons, souvent les Assemblées Nationales, non-seulement pourront *s'égarer*, mais *s'égareront* en effet.

Voilà le vrai, quoiqu'en ait pu dire à M. Necker *le sentiment* qu'il a choisi pour *guide*, & dans lequel, à l'exemple de Jean Jacques, il paroît mettre toute sa confiance; d'où il résulte que les États-Généraux peuvent *s'égarer*, que le Conseil du Souverain & ses Ministres peuvent *s'égarer*, que le Souverain lui-même peut *s'égarer*; il faudroit être aveugle pour n'en pas convenir; d'où il résulte encore que dans toute espece de Gouvernement démocratique, aristocratique, monarchique mixte, monarchique tempéré, monarchique absolu, ceux qui sont à la tête des États peuvent *s'égarer*; d'où il résulte de plus que le parti le plus sage que les Peuples aient à prendre, c'est de se soumettre à la forme du Gouvernement qu'ils trouvent établi, & à

laquelle un long tems les a accoutumés; d'où il résulte enfin que vouloir troubler, déranger, dénaturer, sous quelque prétexte que ce puisse être, cettte forme de Gouvernement, c'est être, comme disoit le grand Bossuet, non-seulement *ennemi de Dieu*, mais *ennemi du public*.

J'observe, en second lieu, qu'en conséquence de ces principes simples, mais inconteſtables, on voit ce qu'il faut penser du retour successif des États-Généraux.

N'est-il pas évident 1°. que ces Assemblées, sujettes par leur nature, à l'erreur & à l'égarement, de l'aveu de M. Necker, seroient de plus nécessairement très-dispendieuses pour la Nation, suspendroient à chaque période de leur retour une infinité de travaux & d'affaires, seroient en conséquence très-préjudiciables aux intérêts réels d'un grand nombre de citoyens actifs & laborieux; 2°. si M. Necker ne s'étoit pas absolument concentré dans *le sentiment*, n'appercevroit-il pas que le Souverain ne doit pas soumettre si fréquemment à la discussion de ses sujets les besoins de l'État & les ressources qui lui manquent? N'y a-t-il pas lieu de craindre que, dans ces discussions trop multipliées, les têtes ne s'échauffent, l'autorité ne soit compromise, la tranquillité publique ne soit altérée? 3°. Il peut, sans doute, arriver, qu'en certain cas, ces Assemblées soient nécessaires; mais est-il de la prudence d'en établir *le retour périodique* par une loi fixe & permanente? Elles n'auroient donc plus besoin de la convocation du Souverain, elles se formeroient donc d'elles-mêmes, elles seroient donc absolument indépendantes, sur tous rapports, de la volonté du Souverain; que M. Necker concilie, s'il le peut, ces conséquences avec les principes fondamentaux de la vraie Monarchie? 4°. il en est de ces crises, pour le corps politique, comme de celles qui affectent le corps humain; si les remedes, un peu violens, ne rétablissent pas l'harmonie de la machine & l'équilibre des humeurs, ils détruisent, à coup sûr, la machine elle-même.

Aussi voyons-nous que jamais, en France, on a con-

nu cette *succession périodique* des États-Généraux. Jamais ils ne se sont assemblés d'eux-mêmes; nos Rois en ont toujours fait la convocation, l'orsqu'ils l'ont jugé nécessaire; ils en ont toujours réglé le lieu, le tems, la forme, l'objet, la durée; ils les ont toujours regardé comme des ressources dans les momens de crises, dans les besoins extraordinaires de l'Etat.

Pourquoi donc à l'occasion d'un *déficit* passager, vouloir assujettir aujourd'hui la France à un nouveau régime? Quoi! parce que le pere de la grande famille avertit ses enfans qu'il est dans la détresse, qu'il a besoin pour le moment d'un prompt & puissant secours, ces enfans dénaturés auroient la cruauté d'entreprendre, en profitant du malheur de leur pere, de le *gêner, lui & ses successeurs*, à perpétuité! Ils exigeroient qu'il fît en son nom & au nom de ses héritiers, le sacrifice des prérogatives de sa couronne! Ils oseroient le mettre en tutelle *sous la direction d'un conseil stable & permanent, du génie de la Nation, de ses représentans* assemblés périodiquement & sans son aveu *aux États-Généraux!*

Ne seroit-ce pas prononcer contre le Chef, le Pere & le Roi de la famille, une espece d'interdiction? ne seroit-ce pas lui déclarer que ne le croyant plus en état de gérer les affaires, sa famille se charge de lui nommer des Curateurs?

Non jamais, quelque soit l'ascendant de M. Necker, jamais la Nation Françoise, cette aimable & généreuse Nation ne sera tentée de se prêter à un pareil projet: elle ne voudroit pas s'avilir à ses propres yeux & aux yeux de tout l'Univers.

Enfin j'observe en troisieme & dernier lieu, que M. Necker attribue aux États-Généraux le pouvoir de régler ce qui concerne la législation civile & criminelle, les impôts, les dépenses de l'Etat & celles du Souverain, les lettres de cachet, la liberté de la presse, & prétend que le vœu du Tiers-État s'appellera toujours le vœu national.

Sur

Sur quoi je prends la liberté de lui représenter que ces différentes assertions tendent à tout brouiller sur l'article important de l'autorité.

Et pour commencer par la derniere de ces assertions, que signifie cette phrase singuliere, *le vœu du Tiers-Etat sera toujours le vœu national ?* Quoi ! dans la République Romaine, le vœu des Plébéiens étoit tout, celui des Patriciens, du Sénat, des Chevaliers Romains, n'étoit rien ! En Angleterre, le vœu des Communes est le vœu de la Nation entiere ; & le vœu du Parlement, le vœu du Souverain ne méritent aucune considération ! En France, dans les Assemblées nationales, essentiellement composées des trois Ordres, *le vœu du Tiers sera*, si nous en croyons M. Necker, *le vœu national* ! Qu'il nous dise donc aussi que le triangle a toujours été, est, & sera toujours une simple ligne droite.

On croiroit que ce profond Calculateur ne juge des objets que par leur nombre, & non par leur valeur intrinseque. Qu'il se rappelle au moins que le sage Phocion sur les pas de Solon » ne comptoit pour citoyens que » les possesseurs des terres, & ne donnoit aux artisans » aucune part à l'administration publique, parce que, » disoit-il, *l'inquiétude & l'insolence du peuple ne con-* » *noissoient point de bornes* (1) ».

Les autres assertions de ce Protecteur de la démocratie & des communes, ne sont pas mieux fondées. Il donne aux États-Généraux des pouvoirs immenses, & parle à cette occasion *des gênes* que le Souverain veut s'imposer, des *sacrifices* qu'il veut faire, des *prérogatives* auxquelles il veut renoncer pour son propre bonheur & pour celui de la Nation.

De bonne foi, a-t-il sérieusement réfléchi sur ces grands objets ? croit-il qu'il en soit de la Monarchie Françoise comme de la République Genevoise, qu'on monte & qu'on démonte à volonté ? Croit-il que nos Rois soient les maîtres de renoncer aux prérogatives

(1) Phoc, rem. p. 216.

de leur couronne, de les morceler, de les partager; d'en faire des sacrifices? Non, toutes les prérogatives de la couronne de France sont également inaliénables. Telles nos Rois les reçoivent de leurs Ancêtres, telles ils doivent les transmettre à leurs Successeurs.

Si donc les pouvoirs énoncés dans le rapport, appartiennent à nos Souverains; s'ils entrent dans la constitution de la Monarchie Françoise; s'ils en sont des appanages inséparables, nos Rois ne peuvent s'en désaisir en faveur d'aucun corps de la Nation, ni même en faveur de la Nation entiere, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Je sais que les flatteurs du peuple, élevés à l'école de la nouvelle Philosophie, pensent différemment. Ils m'accuseront d'être le flatteur des Rois. Mais récriminer n'est pas répondre. Qu'ils raisonnent s'ils le peuvent.

N'est-il pas certain que la Monarchie Françoise est une vraie Monarchie, une Monarchie *absolue*? Qu'on y prenne garde, je dis *absolue*, je ne dis pas *arbitraire* ou *despotique*. C'est l'expression qu'employoit M. Bossuet, pour caractériser le Gouvernement François. « *En* » *France*, disoit ce grand homme, l'autorité royale est » *absolue*, parce que le Prince ne doit rendre compte » à personne de ce qu'il ordonne. Point de force coac- » tive contre le Prince ». M. Nécker, exprime la même chose en d'autres termes. « Le Souverain d'un Royaume » tel que la France, peut toujours, dit-il, quand il le » veut, augmenter les impôts. C'est ce pouvoir qui cons- » titue la grandeur souveraine. Dans un Etat monarchi- » que le Souverain est seul l'interprête des besoins de » l'Etat. Seul il ordonne. Dans un pays monarchique, » la seule volonté du Prince fait la loi ». (*a*)

L'autorité du Monarque n'est cependant pas *arbitraire*, ajoute M. Bossuet. « Sans craindre qu'on le contraigne, » son pouvoir a des *bornes*. Il a les bornes 1°. de la raison

(*a*) Voyez le mémoire sur les administrations provinciales, & le compte rendu en 1781.

» & de l'équité ; 2o. de ſon propre intérêt ; 3o. de cer-
» taines loix fondamentales, contre leſquelles on ne
» peut rien faire qui ne ſoit nul. 4o. Les Rois s'aſtrei-
» gnent à certaines loix, pour s'empêcher d'être ſurpris
» ou prévenus, parce qu'ils ſentent que la puiſſance
» outrée ſe détruit elle-même. Pouſſer plus loin la
» précaution, continue M. Boſſuet, ce n'eſt pas zele
» du bien public, c'eſt eſprit de révolte & d'indépen-
» dance ».

La France eſt donc une Monarchie abſolue, c'eſt l'idée que nous en avons. C'eſt l'idée que nos peres nous en ont laiſſée. C'eſt l'idée que nous en devons laiſſer à nos neveux. C'eſt l'idée qu'en ont tous les peuples de l'Europe. Le Monarque, en France, réunit donc ſur ſa tête tous les pouvoirs de la ſouveraineté. Il a donc le pouvoir légiſlatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir d'exiger des impôts, le pouvoir de faire la paix ou la guerre, de contracter des alliances avec les puiſſances étrangeres ; ou comme parle M. Boſſuet ;
» au Prince ſeul appartient le commandement légitime,
» à lui ſeul la force coactive, à lui ſeul le ſoin général
» du peuple, à lui les ouvrages publics, à lui les places
» & les armées, à lui les décrets & les ordonnances,
» nulle puiſſance que dépendante de la ſienne, nulle
» aſſemblée que par ſon autorité, en lui ſeul eſt réunie
» toute la force de l'Etat, lui ſeul eſt armé, &c ».

S'il en eſt ainſi, que deviennent ces pouvoirs diſtribués avec tant de profuſion aux Aſſemblées nationales ? Que M. Necker s'explique nettement. Nos Monarques ſe démettront-ils de la propriété de ces pouvoirs entre les mains de la Nation ? Alors n'étant plus propriétaires des pouvoirs inhérens à la ſouveraineté, ils ne ſeront plus Souverains, la Nation ſera tout, elle ſera Souveraine ; la propriété des pouvoirs repoſera toute entiere ſur la tête de la Nation aſſemblée, ou plus conformément aux principes de M. Necker, ſur la tête du Tiers-Etat & des Communes ; alors le Gouvernement François eſt une pure démocratie, le Cromvéliſme Anglican, au-

jourd'hui si détesté parmi les Anglois, prend la place de la Monarchie Françoise, & renaît en France.

M. Necker dira-t-il que nos Rois se réserveront la propriété des pouvoirs ; mais qu'ils en laisseront aux États-Généraux l'exercice & l'usage ? En ce cas, de deux choses l'une ;

Ou ces pouvoirs seront exercés indépendamment de la volonté du Souverain, & pour lors nos Rois ressembleront aux anciens Empereurs du Japon. Ces Princes propriétaires sans exercice de la puissance souveraine, recevoient les respects, les hommages, les adorations même de leurs sujets, ils vivoient dans la splendeur, les plaisirs, la plus indolente oisiveté, tandis que le Maire du Palais, chargé de l'exercice du pouvoir souverain, ménageoit les momens favorables d'en réunir sur sa tête & l'exercice & la propriété.

Ou les États-Généraux exerceront les pouvoirs que leur attribue M. Necker avec l'esprit de soumission, de dépendance & de subordination à la volonté du Souverain ; alors nos Rois n'ont plus ni *sacrifices* à faire, ni *gênes* à s'imposer : il n'y a plus de *prérogatives* à *sacrifier*... Toutes ces expressions dictées sans doute par le *sentiment*, ne signifient plus rien. Elles ne présentent aucune idée.

Il n'est pas possible en effet que dans une vaste Monarchie le Prince exerce immédiatement, & par lui-même, tous les pouvoirs de la souveraineté. Il faut donc qu'il en confie l'exercice à des Officiers qui puissent s'en acquitter à sa décharge & en son nom. Il faut que, pour se mettre à l'abri des surprises & des erreurs, il ait toujours auprès de lui & dans les Provinces des hommes integres, des Magistrats éclairés qui l'instruisent des abus à corriger, des maux à prévenir, des remedes à employer. Il est même à propos que, dans certaines crises, le pere de la grande famille s'environne avec une bonté vraiment paternelle des lumieres d'un nombre de ses enfans assez considérable pour représenter la Nation entiere rassemblée autour de son Trône. Mais, ni dans

ces circonſtances, ni dans aucune autre, le Prince ne doit abandonner les rênes du Gouvernement, parce qu'*à lui ſeul appartient toujours le ſoin général du Peuple.* Il eſt toujours le maître, parce qu'il eſt toujours Monarque. N'ai-je donc pas raiſon de conclure que les aſſertions de M. Necker ſont toutes confuſes, obſcures, équivoques, que ſon *édifice* politique, loin d'être *inébranlable*, croule de toutes parts.

Tel ſera néceſſairement le ſort de toutes ces conſtructions biſarres dont nos réformateurs modernes nous tracent des plans, non d'après les monumens, l'expérience & les faits, mais d'après les élans d'une imagination exaltée, qu'ils décorent des beaux noms de *nature*, *ordre naturel*, *conſcience*, *ſentiment*. Je l'ai déjà dit, on ne ſauroit trop le répéter : Malheur aux Souverains qui ſe laiſſeront éblouir par les apparences trompeuſes de ces dangereux ſyſtêmes. Les Princes vertueux, les Princes doués d'une ame bonne, honnête & ſenſible, ſont les plus expoſés à ce genre de ſéduction. La douce eſpérance dont on les flatte qu'ils vont rendre les hommes à jamais heureux, eſt le charme ſecret qu'on emploie pour les enyvrer. Quel remede contre un charme ſi puiſſant ? Point d'autre que la belle & touchante priere du jeune Salomon : « Dieu » de mes peres, envoyez-moi, du haut des cieux, la » ſageſſe qui préſide à vos conſeils. Donnez-moi l'eſ» prit de prudence & de diſcernement, ſans quoi ja» mais je ne pourrai gouverner ce Peuple immenſe, » ce Peuple qui vous eſt ſi cher. »

FIN.